

confiscation et vente de vehicules de particuliers

Par amiotte, le 20/02/2010 à 18:26

a ce jour le 20 02 2010 dans quel cas précis l'etat peut confisquer et vendre un vehicule de particulier

Par razor2, le 20/02/2010 à 19:35

En cas de grand excès de vitesse ou si l'objet a servi à commettre un délit.

Par amiotte, le 21/02/2010 à 09:36

meme si il n'y a pas recidive de grand exes de vitesse?

Par razor2, le 22/02/2010 à 10:01

Oui, c'est possible même la première fois...